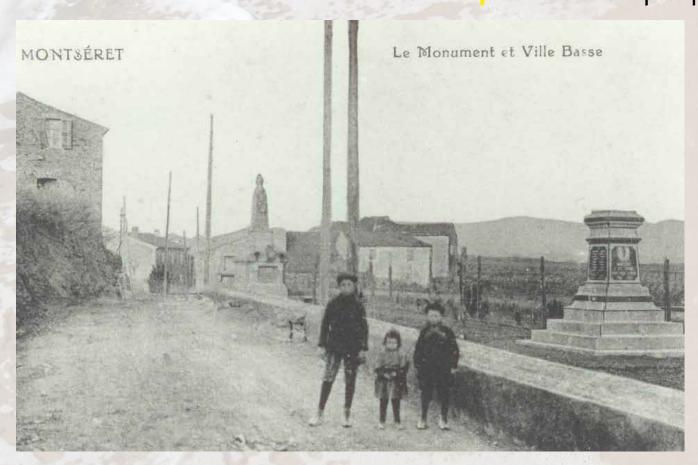
Le Jonnalet Juillet

J'ai entendu récemment à la radio la phrase suivante : « C'est lorsque l'automobiliste percute un sanglier qu'il comprend l'intérêt de la chasse et de la gestion des populations de gibier sauvage ». Il est vrai que voir un sanglier sur le bord ou traversant la route dans la lumière des phares fait quand même froid dans le dos. Vous trouverez dans ce numéro d'été le résumé d'un entretien que m'ont gentiment accordé le président et plusieurs membres de l'ACCA de Montséret. J'ai découvert des amoureux de la nature qui comme vous le verrez ont une action sur le territoire communal qui ne manque pas d'intérêt et qui est profitable à tous.

VOTRE	SOMMAI	RE

À votre service p. 2
Votre agenda sorties p. 3
La Vie du Villagep. 4
La Page des Ecoles p. 5
La Page des Chasseurs p. 6
La Page des Chasseurs, suitep. 7
Idées de Lectures p. 8
Le Coin des Délices p. 8
Le Coin des Connectés p. 8
Le Coin des Pitchouns p. 9
Cueillette sauvage p. 10
Informations Municipales. p. 11

Rémi Moreda Informations Municipales. p. 12



A VOTRE SERVICE











Artisans, auto-entreprises, hébergeurs, restaurateurs,

nous vous avons oubliés?

Mille excuses...

envoyez une carte de visite à

montseretll@free.fr

et nous vous ajouterons gratuitement avec plaisir au prochain numéro!









COMMERCES AMBULANTS

Boucherie Pascal Samedi à 11h, Place du foyer.

Coquillages, plâteaux de fruits de mer, plats cuisinés de la mer. Samedi de 11h à 12h - Place du foyer.

Traiteur ambulant à domicile :

Cocktails dînatoires et réceptions, cuisine de restaurant et familiale, pour commencer le matin, viennoiserie, pâtisserie et café. Formules, amuses bouches, «les verrines, les feuilletés», les plats à emporter, les desserts, les plateaux repas... Présents à Montséret le dimanche matin

(de 9h à 13h) sur la place de l'épicerie

EPICERIE MULTI-SERVICES

Jean-Marie AMOROS vous accueille tous les matins du lundi au dimanche de 8h à 12h15, ainsi que le lundi, mercredi, vendredi et samedi après-midi de 16h30 à 19h30.

Vous y trouverez l'alimentation, la presse, le service de La Poste, les jeux de grattage, le gaz.

Des tables et des chaises sont disposées devant l'épicerie le matin, pour y déguster une tasse de café ou tout autre produit acheté à l'épicerie.



Nouveauté à La Poste de St André : Un distributeur de billets vient d'être mis en service, il est accessible 24h/24.



AGENDA DES SORTIES par Anne Marserou

MONTSERET

Du Vendredi 1 Juillet au Mercredi 31 Août «Exposition» à l'Espace Gibert de Lézignan

De 10h à 19h au Château Ollieux Romanis: exposition «Art & vins»

FONTFROIDE

Du Vendredi 1 Juillet au Mercredi 31 Août «Théâtre nocturne à Fontfroide» À 22h tous les mercredis, jeudis et vendredis à l'abbaye de Fontfroide

Tél.: 04 68 45 50 71

LE SOMAIL

Le Samedi 16 Juillet «Festival Convivencia» festival navigant de musiques du monde

Tél.: 05 62 19 06 06

TOURNISSAN

Le Samedi 16 Juillet

«Sentier en fête» - «Faune, flore, géologie locale» sur le sentier «Francis Lastenouse». À 8h30 : départ sur place du village - randonnée accompagnée avec Patrick Valette.

Tél.: 04 68 65 16 23

SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE

Le Dimanche 17 Juillet «Sentier en Fête». À 7h30 départ de la cave coopérative : randonnée pédestre accompagnée.

Tél.: 04 68 45 16 20

LAGRASSE

Le Jeudi 21 Juillet

«Concert». À 19h30 au restaurant «Le Temps des Courges» : concert avec «Bazaar Boutik» cordes pincées et percussions épicées...

Tél.: 04 68 43 10 18

MONTSERET

Le Jeudi 21 Juillet

«Apéro tapas» à partir de 19h au Château Ollieux Romanis : apéro dégustation avec tapas de 5 à 20€ - chaque fois

un thème différent & invitation d'un domaine ami.

Tél.: 04 68 43 35 20

SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE

Le Jeudi 21 Juillet

«Sentier en fête» nocturne. À 19h : RDV sur le parking de la Mairie - randonnée accompagnée – repas.

Tél.: 04 68 43 33 65

LAGRASSE

22, 23, 24 Juillet

«Festival des Abracadagrasses»

Tél.: 06 88 24 49 40

MONTSERET

Le Jeudi 4 Août

«Apéro tapas» à partir de 19h au Château Ollieux Romanis : apéro dégustation avec tapas de 5 à 20€ - chaque fois un thème différent & invitation d'un domaine ami.

Tél.: 04 68 43 35 20

FABREZAN

Le 5 et 6 Août

«Festival de Musique Charles Cros».

À 21h à la Du

Tél.: 04 68 75 00 62

LAGRASSE

Du Vendredi 5 Aout au Vendredi 12 Août «Le Banquet du livre de l'été» festival littéraire. Thème «L'Universel singulier»

Tél.: 04 68 32 63 89

LAGRASSE

Le Vendredi 5 Août

«Festival les Troubadours chantent l'Art Roman en Languedoc Roussillon». À 22h au chevet de l'abbaye.

Tél.: 04 68 43 15 99

LEZIGNAN CORBIERES

Les 5, 6 et 7 Août

"Grande Fête de la Ville"

Tél.: 04 68 27 10 32

DURBAN

Le Mardi 9 Août

«Sentier en fête» nocturne. À 19h départ sur le parking du tennis : randonnée accompagnée — repas.

Tél.: 04 68 43 33 65

MONTSERET

Le Jeudi 11 Août

«Apéro tapas» à partir de 19h au Château Ollieux Romanis : apéro dégustation avec tapas de 5 à 20€ - chaque fois un thème différent & invitation d'un domaine ami.

Tél.: 04 68 43 35 20

SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE

Le Samedi 13 Août

«Fête occitane» vin et rugby.

Tél.: 04 68 45 10 86

ALBAS

Le Jeudi 18 Août

«Les petits-déjeuners du berger».

Tél.: 04 68 45 72 97

MONTSERET

Le Jeudi 18 Août

«Apéro tapas» à partir de 19h au Château Ollieux Romanis : apéro dégustation avec tapas de 5 à 20€ - chaque fois un thème différent & invitation d'un domaine ami.

Tél.: 04 68 43 35 20

QUINTILLAN

Le Dimanche 21 Août

«Marché des Producteurs». De 9h à18h : marché & repas paysan à midi sur réservation.

Tél.: 06 86 46 25 92

MONTSERET

Tous les mardis et vendredis soir Jean Pierre Cathy et toute son équipe vous donnent rendez-vous pour les concours de pétanque sur la place du Village. Pour les fêtes du village de juillet et août contacter la mairie au 04 68 43 32 75.

3

La Vie Du Village

La chorale de Montséret a perdu son chef

Marie-Paule Boucot est décédée à la suite d'une très longue et invalidante maladie. C'est elle qui fut à l'origine de la création de la chorale Lous Mounséré 'Nots qui anima pendant quelques années les fêtes du village. Marie-Paule dirigea avec beaucoup de patience ce groupe de chanteuses et chanteurs, qui n'oublieront pas les bons moments passés ensemble ni la gentillesse et le sourire de leur chef de chœur.

Hermancette.



Repas de quartier

Le 25 juin deux repas de quartier étaient organisés au village :







- -Un premier rue de la Tour (midi et soir) il s'agit de la troisième édition.
- -Un second à la Combe le soir à l'ombre de la pinède, il s'agit de la deuxième édition de ce repas.

Ces repas ont été organisés par des habitants du quartier qui réalisent la communication auprès des voisins, la demande d'autorisation et le retrait de tables auprès de la mairie notamment. Ils ont permis de partager un moment de convivialité où chacun a pu participer en apportant un petit plat ou une boisson à déguster.

! AVIS!

Ouf il a fait beau! Après une nuit de pluie battante beaucoup d'exposants n'ont pas fait confiance en la météo et se sont abstenus.

Dommage! Mais on a fait cela presque en famille (que des exposants montsérétois) et avec l'aide précieuse de Corinne, David, Georges et Monique nous avons Michel et moi assuré! Travail en amont (affiches, distributions de tracts etc)

Tout le monde est rentré content après avoir non pas fait fortune mais quelques euros qui ont récompensé de s'être levé à l'aube.

Bonne ambiance, il manquait cependant le petit manège que j'avais déniché à Fleury et qui aurait fait la joie des petits.

Qui reprendra le flambeau l'année prochaine ? Qu'on se le dise !!

Annie & Michel CURADE



La Page des Écoles

Des infos de nos écoliers, par Rémi Moreda

Le 27 juin le foyer de Montséret a accueilli la fête de fin d'année du RPI. Les enfants ont présenté par classe plusieurs chansons, leur prestation a été très appréciée par un public de parents conquis. La dernière chanson « Adieu madame le professeur » a été interprétée par l'ensemble des élèves de Montséret et Thézan pour dire au revoir à Mme Anne Ducel qui quitte l'école de Thézan pour aller enseigner à Luc sur Orbieu. Ils ont chacun brandi une rose qu'ils ont ensuite remise individuelle-

ment à l'enseignante qui a eu droit à de nombreux baisers. Au nom de l'ensemble des parents et des élèves je tiens à remercier Mme Ducel pour son excellent travail et son dynamisme.

Il y aura donc du changement à la rentrée prochaine dans nos écoles. L'école de St André n'accueillera plus d'enfant de Montséret et Thézan à partir de la rentrée 2011. L'intégralité de la maternelle sera assurée à Thézan par Mme Legoff qui devient directrice de l'école. L'instituteur qui vient en remplacement de Mme Ducel aura une classe à trois niveaux CP, CE1 et une partie de CE2 qui seront partagés avec l'école de Montséret où M. Yanick Marques accueillera les CE2, CM1 et CM2.

Une garderie pour les enfants de moins de 6 ans va être mise en place sur Montséret puisque ce service était assuré jusqu'à présent par le CLAE de St André. La garderie pour moins de 6 ans est limitée à 8 enfants.









LA PAGE DES CHASSEURS par Rémi Moreda

L'ACCA de Montséret, des chasseurs sentinelles de l'environnement.



Historique:

Sans remonter à la préhistoire et l'antiquité rappelons qu'en 1396 une ordonnance réserve le droit de chasse à la noblesse et au roi. Les paysans n'avaient pas le droit de chasser le gros gibier pour se nourrir, ou pour limiter le saccage de leurs cultures. Ce fut ainsi jusqu'à la Révolution, la nuit du 4 août 1789 fut voté l'abolition des privilèges. Les français se mettent dès lors à chasser en masse et sans limite décimant du lapin de garenne aux oiseaux d'ornement des parcs. Rapidement, dès 1790 une loi est en place pour arrêter le massacre en limitant la chasse aux propriétaires sur leur propre terrain. En 1844 le Parlement adopte une solution de compromis qui permet à tous de chasser avec l'accord tacite du propriétaire.

Aujourd'hui la gestion de la chasse permet de gérer les effectifs de gibier afin de protéger le biotope. Ainsi les périodes légales de chasse tiennent compte des périodes de reproduction des animaux.

La chasse sur notre commune:

Pour pouvoir chasser sur le territoire de la commune il faut être détenteur d'un permis de chasse auprès de la fédération et d'une carte de l'ACCA (Association de Chasse Communale Agréée) de Montséret. Il existe une carte pour le petit gibier et une carte pour le gros gibier. Ainsi l'ACCA de Montséret compte cette année 28 chasseurs petit gibier et 25 chasseurs gros gibier. Les inscrits ont de 17 à 84 ans.

L'ensemble des chasseurs gros gibier réalise 3 demi-journées de travail d'intérêt collectif et une poignée de passionnés multiplie les actions toute l'année pour entretenir et préserver la faune sauvage locale, les chemins, certains sentiers.

L'ACCA de Montséret travaille sur plusieurs axes :

Le premier axe est de favoriser le développement du gibier sauvage local :

-Gestion du territoire pour que le gibier reste et se reproduise dans de bonnes conditions. Des terres en friches sont prêtées par les propriétaires à l'AC-CA. Cette année 10 hectares de champs ont été travaillés et semés de blé, de tournesol, de luzerne, de vesse. Rien n'est récolté et la chute des grains au sol permet au gibier de se nourrir et de constituer des réserves pour l'hiver. Une bonne alimentation favorise la reproduction, une croissance normale des petits et limite les maladies. Ceci profite à l'ensemble de la faune et l'on peut d'ailleurs observer l'augmentation du nombre d'oiseaux sur la commune, comme les tourterelles,

mais aussi l'arrivée de 2 couples d'aigles de bonelli que l'on peut observer chasser à la belle saison.

-Création de mares et points d'eau. C'est ainsi qu'aux 2 mares créées par les anciens, 7 ont été ajoutées. Un entretien régulier permet d'assurer une bonne récupération des eaux de pluie et une évacuation de l'éventuel excédent d'eau afin que les digues de retenue ne soient pas détruites. Chaque mare est signalée par un panneau mais leurs abords sont laissés à l'état sauvage pour que le gibier y accède en toute sécurité et discrétion. C'est pour cette raison que certaines d'entre elles passent inaperçues.







-Restriction des périodes de chasse afin de maintenir une population suffisante et de pratiquer l'activité dans le respect des riverains. La chasse au gros gibier est ouverte 1 seul jour sur les 3 autorisés (uniquement le dimanche) et la chasse au petit gibier 4 jours sur les 6 autorisés. L'an dernier face au faible nombre de lièvres l'ACCA de Montséret a décidé la fermeture de sa chasse. Cette année 21 lièvres ont été prélevés ce qui prouve que la population s'est à nouveau constituée.

-Une tentative de réintroduction d'une souche de faisans sauvages afin de repeupler la garrigue est en cours.

-L'ACCA compte des piégeurs agréés qui capturent les nuisibles tels que les renards, fouines, furets sauvages car ils sont consommateurs de gibier, d'œufs mais aussi de nos poules.

Le second axe est l'entretien des pistes et sentiers. L'objectif étant que les zones de chasse soient accessibles en véhicule pour les chasseurs mais aussi pour les pompiers. De fait elles le sont aussi pour nos promenades. Par exemple la piste qui relie la rue des Tilleuls aux Clauses ainsi que les chemins qui coupent cette piste sont entretenus par l'ACCA. A la pelle mécanique ou à la main les fossés sont nettoyés, les abords sécurisés, les écoulements d'eau dégagés ou créés. Un coupe feu permettant un accès rapide au pompier et un couloir de chasse sécurisé a même été réalisé. Et quand le sol est mou les chasseurs ne pratiquent pas les pistes pour ne pas

les abimer puisque c'est eux qui ensuite bouchent les ornières.

Commeils sont régulièrement entournée d'inspection notamment après les pluies il est fréquent que nos chasseurs enlèvent les coulées de boue ou créent des écoulements d'eau pour supprimer des flaques sur nos routes goudronnées. Sécurisant ainsi nos déplacements.

Le dernier axe est l'amélioration de la sécurité des chasseurs et des riverains. Toutes les zones habitées et leurs abords proches ont été placés en réserve de chasse et signalées par des panneaux. Lors de la chasse au gros gibier il y a obligation de faire des tirs fichant (tir du haut vers le bas) afin d'éviter les balles perdues. Des postes surélevés en bois sont réalisés. Ces miradors permettent de tirer les sangliers sans risques mais aussi de voir arriver des promeneurs et ainsi tenir compte de leur approche.

Un petit groupe s'investit toute l'année, ce sont de véritables sentinelles de notre environnement. Ils s'investissent pour leur passion et nous profitons largement de leur travail. Merci à eux.

Rémi Moreda.



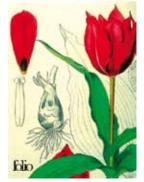




DÉES DE LECTURES par Diêu-Mai Nguyên Khoa

Olivier Bleys Semper Augustus Semper Augustus

-Olivier Beys-

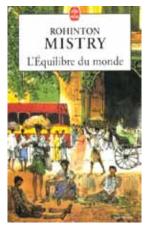


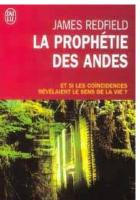
Épisode de l'histoire hollandaise dans les années 1630 où la passion des tulipes fait rage.



Le sentier des pastelliers
-Georges-Patrick Gleize-

Vie paysanne d'avant-guerre dans les collines du Lauragais où est relancée la culture du pastel.





L'équilibre du monde

-Rohinton Mistry-

Roman où s'incarnent toute la souffrance, l'absurdité, mais aussi toute la beauté de l'Inde contemporaine.

La prophétie des Andes

-James Redfield-

Roman d'aventure doublé d'une réflexion sur les rapports humains.

LE COIN DES DÉLICES par Diêu-Mai Nguyên Khoa

Rouleaux de printemps (goi cuốn), pour 4 personnes :

- 4 grandes galettes de riz (bánh tráng)
- 8 crevettes cuites décortiquées
- 175g de lamelles de blanc de poulet cuit
- 125g de vermicelles de riz (bún)
- 4 feuilles de laitue
- 1 carotte râpée (ou germes de soja)
- feuilles de coriandre et de menthe fraîches



Faire cuire les vermicelles de riz et les égoutter. Couper chaque crevette en deux dans le sens de la longueur.

Sur un torchon, déposer une galette de riz préalablement trempée dans de l'eau tiède (fragile!).

À 2/3 de hauteur, placer une feuille de laitue et ajouter sur celle-ci ces différentes strates : vermicelles de riz, carotte râpée (ou germes de soja), 3 ou 4 fines lamelles de poulet les unes à côté des autres, des feuilles de menthe et de coriandre.

Sur l'autre tiers, poser 3 ou 4 demi-crevettes les unes à côté des autres.

Rouler délicatement le premier tiers, replier les deux bords vers le centre et rouler le tout en serrant.

À tremper dans du nước màm préparé (+ eau, citron, ail, sucre Cf. Jornalet n°1).

LE COIN DES CONNECTÉS

par Rémi Moreda

Voici un site intéressant pour qui souhaite découvrir ou améliorer sa prononciation de la langue anglaise. Le site de la BBC propose un ensemble d'exercices audio et vidéo en ligne gratuits pour travailler la prononciation juste des syllabes notamment.

Sont également disponibles des exercices, des ressources pour les enseignants...

http://www.bbc.co.uk/worldservice/learningenglish/grammar/pron/





LE COIN DES PITCHOUNS par Alexandra

Ca y est, c'est l'été et les vacances... Voici quelques activités que tu pourras faire pendant ces 2 mois. Tout d'abord, un jeu de mots mêlés sur le thème des vacances :

MOTS CACHES

 P
 V
 L
 E
 C
 T
 U
 R
 E
 R

 A
 P
 L
 O
 N
 G
 E
 R
 G
 E

 R
 Y
 A
 M
 I
 O
 H
 V
 G
 P

 I
 F
 B
 X
 C
 N
 A
 U
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O
 O</

1. MER
2. BOUÉE
3. REPOS
4. LECTURE
5. NAGER
6. PLONGER
7. GLACE
8. VAGUE

9. PARTIR

10. OURSIN



Puis quelques idées de bricolage, si tu t'ennuies :

As-tu pensé à récupérer des galets lorsque tu te promènes près de l'eau?

Ceux-ci te permettront de réaliser de beaux objets comme des presse-papiers ou des personnages : tu laves les galets, tu les peins avec de la peinture gouache plus un vernis ou de la peinture acrylique, tu utiliseras des pinceaux ou même des coton-tiges. Voici quelques modèles, tu en trouveras d'autres sur Internet.



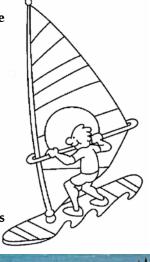




Tu peux également ramasser des coquillages afin d'en faire des colliers en les perçant ou en faire des boites en les collant sur différents supports .



En tout cas, n'oublie surtout pas de te reposer... car les vacances sont faites pour ça aussi... Alors à bientôt.



NOMBRIL DE VÉNUS COMMUN

(Umbilicus rupestris)

Également appelée Ombilic des rochers, Cotylet, Cymballion, Cotylédon, Gobelet, Coucoumelle, Oreille-d'abbé ou krampouezh mam gozh (crèpe de grand mère) en breton. C'est une espèce de plante succulente et vivace de la famille des Crassulacées, du genre Umbelicus.

On la trouve dans les fissures de rochers humides et ombragés, les vieux murs mais aussi parfois au sol sur des terres drainantes le plus souvent côté nord. Son nom est dû à la forme de ses feuilles qui est peu commune.

Elles sont rondes, charnues, avec en leur centre une dépression qui peut faire penser à la forme d'un nombril.

Ces caractéristiques en font une des plantes les plus faciles à reconnaître de notre flore.

Les fleurs sont blanches, légèrement vertes formant des hampes florales très fournies aux nombreuses clochettes pendantes. Parfois, elle peuvent être rosées.

Cette floraison est estivale de Mai à Août suivant les climats. On remarquera la couleur rougeâtre de la tige en fleur.

Cette plante adore l'humidité au printemps et supporte très bien une sécheresse estivale.

A l'automne, le feuillage prend souvent des teintes rouges avant de disparaître durant l'hiver.

Propriétés médicinales:

Les feuilles sont utilisées en usage externe pour soigner les plaies, furoncles, panaris en posant la feuille directement sur l'endroit à traiter en ayant pris soin de retirer la pellicule protectrice.

Elle sert en homéopathie contre les ulcères et hémorroïdes et peut être utilisée comme diurétique.

Toxicité:

Pas de toxicité connue.

Utilisations culinaires:

Pour les cueillir, utilisez la pointe du couteau et couper délicatement les pieds sans abimer la racine. La plante est fragile, il faut la manipuler avec précaution. La texture de la plante est ferme et épaisse, son goût dégage une très légère amertume, préfèrez les jeunes feuilles (les grosses peuvent être très amères) et dégustez les sur place ou en salade.

Quelques feuilles fraîches apportent aux salades un goût acidulé (riche en vitamine C) et un peu de croquant. On peut aussi utiliser les plus grosses feuilles comme canapé avec de la tapenade sur le dessus.

Recette Nombril de Vénus au vinaigre

Ingrédients pour un bocal d'1,5 litre

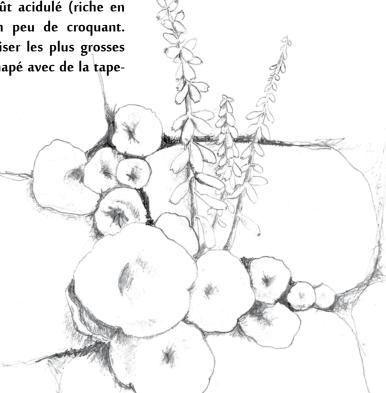
- 1 l d'eau
- 25 cl de vinaigre d'alcool
- 500 g de nombril de venus
- thym et romarin
- 4 gousses d'ail
- quelques grains de poivre
- une cuillère à soupe d' huile d'olive
- sel poivre
- pignons grillés ou feta ou lardons

Récolter les jeunes pousses de nombril de vénus. Faire bouillir l'eau et le vinaigre, remplir un bocal avec les nombrils de Vénus, l'ail, le romarin, le thym et le poivre en tassant un peu.

Verser l'eau bouillante au-dessus, secouer le bocal pour faire remonter l'air emprisonné, remettre si necessaire de l'eau jusqu'au bord et fermer hermétiquement.

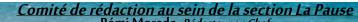
Attendre un mois avant de déguster.

Bonne cueillette. Bon appétit.



Soyez un cueilleur responsable en faisant attention à ne pas prélever plus d'un dixième des plantes rencontrées afin d'assurer la pérénité de l'espèce.

Faites en sorte lors de vos cueillettes d'éviter les bords de routes, les vignes et fossés traités aux produits chimique afin de profiter au mieux des trésors que la nature nous offre.



I - INFORMATION SUR L'INCINERATION DES VEGETAUX

De nombreux Montsérétois s'interrogent sur la réglementation concernant l'incinération des végétaux en particulier durant la période estivale. Veuillez trouver ci-dessous toutes les informations nécessaires à cette réglementation :

Conformément à l'Arrêté Préfectoral n° 2005-11-0359 relatif à la prévention des incendies d'espaces naturels combustibles:

« Pendant la période du 15 mai au 15 octobre, il est interdit aux propriétaires et à leurs ayants droit de porter ou d'allumer du feu, de jeter des objets en ignition, et notamment des mégots, à l'intérieur et jusqu'à 200 mètres des espaces naturels combustibles. »

Vu l'habitat dispersé de notre commune (Les Clauses, Rue des Genêts...) et la proximité de nombreuses maisons avec la garrigue on peut en déduire que seuls les propriétaires à l'intérieur du village sont autorisés à brûler les végétaux, mais ce, encore sous les conditions suivantes:

Informer la Mairie du jour et de l'heure du brûlage des végétaux et surtout prévenir à l'avance les services incendies du SDIS 18 ou 112, du lieu, du jour et des horaires afin d'éviter une intervention intempestive des véhicules de lutte contre l'incendie.

II - INFORMATION SUR LA COLLECTE DES DECHETS

Nous tenons à faire à toute la population un nouveau rappel concernant la collecte des ordures ménagères, notamment la collecte sélective sur les points dit « de propreté ». « Cette piqûre de

INFORMATIONS MUNICIPALE

rappel » nous semble bien nécessaire car nous constatons pas mal de dérive et d'incivilité qui perturbent les services de collecte et qui entraînent une pollution visuelle de ces deux points de propreté qui ne méritent plus leur nom.

Nous vous demandons de lire bien attentivement la note d'utilisation; si ces comportements irresponsables perduraient, nous serions dans l'obligation de faire dresser des procès verbaux par les services de Gendarmerie de notre secteur.

1 - Collecte déchets ménagers

La collecte des ordures ménagères se fait trois jours par semaine sur le village (lundi – mercredi – vendredi), deux fois par semaine sur les écarts : les Clauses et Sainte Marie des Ollieux (lundi et vendredi) ; elle est exceptionnellement réaménagée les semaines comportant un jour férié.

Il est rappelé que seuls sont autorisés les déchets ménagers déposés dans les sacs fournis par la CCRL (Communauté de Communes de la Région Lézignanaise) ou des sacs de même type.

Sont totalement interdits les verres, la terre, les végétaux et les décombres de maçonnerie.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité les employés municipaux ont installé de nombreux arrêts et créé, lorsque c'était nécessaire, des plates formes en béton pour bien délimiter les emplacements des containers à ordures ménagères. C'est pourquoi il est formellement interdit de déplacer les containers sans autorisation.

2 - Collecte sélective

"Deux points propreté" ont été aménagés sur la commune et sont à votre disposition Place de la Cave Coopérative et près de la borne à eau au Pech de Gaubert.

Sur ces emplacements se trouvent 3 colonnes de couleur différente :

- * Une colonne de couleur jaune pour récupérer les corps creux : emballages en plastique, alu, métal, boîtes de conserve, briques alimentaires, flacons produits ménagers, bouteilles plastiques ...
- * Une colonne de couleur bleue pour récupérer les corps plats : journaux, revues, magazines, petits cartons ...
- * Une colonne de couleur verte pour récupérer le verre : bocaux, bouteilles, flacons, etc.

Depuis avril 2010 sur chacun des 2 points a été installé un container pour récupérer le carton à usage non seulement des habitants mais également des professionnels. Un effort est demandé à chacun d'entre vous pour les plier à la bonne dimension afin de pouvoir les insérer dans le container. Il est interdit de déposer les cartons sur l'aire du point de propreté.

Cette collecte sélective a permis en 2010 de collecter sur le territoire de la Communauté de Communes : 708 tonnes de verres, 230 tonnes d'emballages, 466 tonnes de papiers et 62 tonnes de cartons. La population est pour l'année 2010 de 22 318 habitants.

Après 5 ans de collecte sélective on peut maintenant dire que c'est un succès, mais il ne faut pas relâcher nos efforts pour améliorer encore ces bons résultats.

La collecte sélective mise en place par la CCRL est un réel succès dans tous nos villages, elle a permis de réduire les coûts d'enfouissement avec une influence bénéfique sur la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) facturée à chaque famille sur la Taxe d'Habitation.

...Suite, page suivante...



INFORMATIONS MUNICIPALE, suite

Et puis pourquoi trier les déchets?

L'enjeu du tri sélectif est bien plus important que ce que la plupart des gens imaginent... Si elles ne sont pas triées, les ordures ménagères sont mises en décharge ou incinérées. On produit de plus en plus de déchets, donc il faudra multiplier les incinérateurs et les décharges avec les nuisances que cela comporte.

Il est donc important de trier les déchets car les intercommunalités signent des contrats avec différentes filières (verre, plastique, métal, papier, carton, aluminium) qui se chargeront de recycler ces différents matériaux plutôt que de les enfouir ou les détruire en polluant à outrance. Il s'agit donc d'un enjeu primordial pour l'avenir de notre planète. Alors prenons conscience dés maintenant de ces enjeux et faisons des gestes simples comme trier ses déchets.

Enrevanche, force est de constater que ces points dits de "propreté" ne méritent pas aujourd'hui ce nom à Montséret!

Ils sont régulièrement transformés en petite décharge à l'intérieur de notre village. Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer tout déchet autre que les matériaux collectés dans les containers. L'ensemble des déchets ménagers non pris en charge par la collecte classique ni par la collecte sélective effectuée dans les trois colonnes doit être amené à la déchetterie.

Si l'une des colonnes sélectives est pleine sur un point propreté, nous vous demandons, pour des raisons de sécurité et d'hygiène, de bien vouloir aller sur l'autre point de propreté, en aucun cas de les laisser à même le sol.

Merci de votre compréhension.

3 - Collecte des encombrants et des végétaux

Ouverture "contrôlée" le mercredi matin de 8h00 à 11h00 en présence du Garde Champêtre.

Pour compléter ce service, la municipalité a mis en place la collecte d'encombrants et/ou de végétaux moyennant une participation de 8 €/voyage. Il va de soi que c'est un service rendu aux personnes qui ne sont pas en mesure d'assurer elles-mêmes ce transport le mercredi; mais, pour éviter tout excès, la municipalité n'assurera pas plus de deux voyages pour une même famille (il est impossible par exemple d'assurer l'enlèvement d'un grenier en cas de vente de maison ou d'un nettoyage de printemps (sans faire concurrence aux entreprises privées).

L'accès se fait uniquement par le village et un tri sélectif doit être effectué au préalable. Il ne sera pas accepté de voyage "mixte" (exemple : mélange terre/végétaux/gravats).

Les encombrants sont déposés dans le caisson mis en place à cet effet : il reçoit exclusivement les ferrailles, appareils électroménagers, ainsi que des gravats et inertes en petites quantités.

Les déblais et autres gravats ne sont plus acceptés sur le site depuis la réhabilitation de la décharge (arrêté municipal de fermeture du 30 septembre 2002).

Il appartient aux entreprises de maçonnerie et aux particuliers (pour les gravats de grosses démolitions), selon une pratique qui s'est aujourd'hui généralisée, de louer un container en faisant appel à la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise et/ou d'amener ce type de déblais à Montredon ou Castelnau d'Aude, centres d'enfouissements spécialisés à cet effet.

Les végétaux, en petite quantité, ne sont acceptés pour être brûlés sur place que lors de la période allant du 16 octobre au 14 mai; aucun stockage n'est autorisé, car ce serait considéré comme un début de décharge et donc passible d'amende pour la commune.

De ce fait, les Montsérétois sont invités, dans la mesure du possible, à éliminer les végétaux chez eux (brûlage sur la période autorisée, compost ...).

Il est rappelé que le débroussaillage est rendu obligatoire par l'article L 322-3 du Code Forestier, dispositions précisées par l'arrêté préfectoral n° 2005-11-0388 du 3 mars 2005. Les contrevenants sont passibles des sanctions prévues à l'article R 322-5.1 du Code Forestier, ou de l'amende forfaitaire prévue pour les contraventions de 5ème classe ; en outre, les contrevenants sont passibles des sanctions prévues aux articles 322-5 à 322-11 du Code Pénal s'ils ont provoqué la destruction, la dégradation ou la détérioration involontaire d'un bien appartenant à autrui par l'effet d'incendie ou si celui-ci est à l'origine d'homicide ou de blessures.

4 - Epaves

Pour l'enlèvement des épaves de voitures, vous devez contacter la Mairie afin de constituer un dossier d'enlèvement auprès du Conseil Général de l'Aude. L'enlèvement dans ces conditions, par l'entreprise mandatée par le Conseil Général, sera gratuit.

AVERTISSEMENT

Nous rappelons à tous que le dépôt de matériaux et déchets de quelque nature qu'ils soient, en dehors des lieux destinés à cet effet, est absolument interdit. Des sanctions pénales sont prévues à l'article L.541-46 et suivants du Code de l'Environnement. Les contrevenants sont passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 75 000 € et d'une peine d'emprisonnement de 2 ans.

